

Message d'Ana Maria Romano, Présidente de UNI Finance

En soutien à la mobilisation syndicale au Luxembourg – 28 juin 2025

Chères et chers collègues,

Je vous adresse, au nom de **UNI Finance**, notre soutien total dans votre mobilisation du 28 juin. Ce que vous défendez, ce n'est pas seulement le modèle social luxembourgeois, c'est l'avenir du dialogue social en Europe.

Ce que propose aujourd'hui votre gouvernement – affaiblir les syndicats, contourner la négociation collective, imposer des conventions "prêtes à l'emploi" – va à l'encontre de la directive européenne 2022/2041 et des principes de l'OIT.

Car la directive ne demande pas de faire sans les syndicats, elle exige de faire avec eux.

Et les conventions collectives ne sont pas des formalités techniques, ce sont des conquêtes sociales, construites par la lutte, pour garantir l'égalité, la dignité et le respect.

Aujourd'hui, les droits des salariés sont menacés. La précarité progresse. Le pouvoir des travailleurs s'effrite au profit de logiques de rentabilité court-termiste.

Mais vous ne vous taisez pas.

Vous vous levez. Ensemble. Forts. Unis.

Le 28 juin, vous ne serez pas seuls.

UNI Finance est à vos côtés. Pour aujourd'hui. Pour demain. Et pour toutes celles et ceux qui viendront après.

Ana Maria Romano

Présidente – UNI Finance

Message de soutien d'Ana Maria Romano, Présidente de UNI Finance, à la mobilisation syndicale au Luxembourg – 28 juin 2025

Mes chères consœurs, mes chers confrères,

Je prends la parole aujourd'hui avec gravité, mais aussi avec détermination. En tant que Présidente de **UNI Finance**, la voix internationale des travailleuses et travailleurs du secteur financier, je tiens à exprimer mon **soutien total et sans réserve** aux syndicats représentatifs du Luxembourg, à leur mobilisation, et à leur combat contre les attaques insidieuses portées à la démocratie sociale.

Ce qui se joue aujourd'hui au Luxembourg **va bien au-delà des frontières nationales**. C'est un précédent dangereux pour toute l'Europe. Sous couvert d'une soi-disant volonté de "simplification" ou de "couverture collective", votre gouvernement s'apprête à affaiblir les syndicats, à court-circuiter les négociations collectives, et à mettre **les droits des salariés à la merci du bon vouloir des employeurs**.

Non, imposer une convention collective sans négociation équitable **n'est pas un progrès social**.

Non, marginaliser les syndicats au nom de l'efficacité **n'est pas une avancée démocratique**.

Et non, détourner l'esprit même de la directive européenne pour justifier une régression **n'est pas compatible avec les principes de l'OIT, ni avec la justice sociale**.

Les conventions collectives ne sont pas de simples documents administratifs. **Ce sont des conquêtes sociales. Ce sont des outils de paix et de justice**. Elles doivent être le fruit de vraies négociations entre partenaires sociaux **à égalité**, et non des simulacres dictés par une logique de profit.

Aujourd'hui, au Luxembourg comme ailleurs, les travailleurs sont confrontés à :

- des pressions accrues,
- des conditions de travail qui se dégradent,
- des heures supplémentaires non reconnues,
- une précarisation rampante masquée derrière des statuts dévoyés,
- et une richesse accaparée par une minorité, pendant que la majorité s'épuise.

Trop, c'est trop.

Votre mobilisation du 28 juin n'est pas seulement légitime. **Elle est nécessaire. Elle est juste. Elle est exemplaire.**

Je vous appelle à rester unis, à parler d'une seule voix, à défendre avec fierté votre modèle social – un modèle construit grâce aux luttes et à l'engagement des générations passées.

Aujourd'hui, c'est à vous de reprendre le flambeau.

Je serai à vos côtés le 28 juin, non seulement comme représentante d'un mouvement syndical mondial, mais comme militante convaincue que **les droits ne se demandent pas, ils se défendent**.

Solidarité avec les syndicats luxembourgeois.

Solidarité avec les salarié·e·s.

Solidarité avec votre lutte.

Nous ne lâcherons rien.

Ana Maria Romano

Présidente de **UNI Finance**

Les critiques évoquées dans le discours sont bien fondées au regard :

1. **de la directive européenne sur les conventions collectives (directive sur des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne – 2022/2041),**
 2. **des principes fondamentaux de l'OIT (Organisation Internationale du Travail).**
-

✓ 1. Directive européenne 2022/2041 (salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne)

Cette directive **n'impose pas une couverture à 80 % par la force ou par des conventions imposées unilatéralement**. Elle :

- **encourage** les États membres à prendre des mesures **pour promouvoir** la négociation collective, en particulier **dans les pays où moins de 80 % des travailleurs sont couverts** ;
- prévoit que **les partenaires sociaux** (syndicats et organisations patronales) doivent **rester les principaux acteurs** du dialogue social ;
- oblige les États membres à **ne pas entraver l'autonomie des partenaires sociaux** ;
- invite à renforcer **les capacités des syndicats** pour conclure des conventions collectives.

✚ Conclusion :

✗ La directive ne justifie en aucun cas la réduction du rôle des syndicats.

✓ Elle vise au contraire à **les renforcer** pour améliorer la couverture collective.

✓ 2. Principes de l'OIT

Les conventions fondamentales de l'OIT — notamment :

- la **Convention n°98** sur le droit d'organisation et de négociation collective ;
- la **Convention n°87** sur la liberté syndicale ;

... affirment clairement que :

- **la négociation collective doit être libre et volontaire,**
- les syndicats doivent **pouvoir exercer leur rôle sans ingérence des autorités,**

- l'égalité de traitement entre employeurs et syndicats est un pilier fondamental du **dialogue social équilibré**.

 Conclusion :

 Contourner ou affaiblir les syndicats va **à l'encontre des normes internationales** de l'OIT.

 Toute tentative d'imposer une convention sans négociation loyale viole les principes de **liberté syndicale** et de **dialogue social équilibré**.

 Conclusion générale

Oui, les critiques formulées dans le discours d'Ana Maria Romano sont tout à fait alignées avec le contenu de la directive européenne 2022/2041 et les principes de l'OIT.

 En résumé :

- La directive **promeut** les syndicats, **pas leur affaiblissement**.
- L'OIT **défend** une négociation collective **libre, équilibrée et volontaire**.
- Le projet gouvernemental luxembourgeois de forcer des conventions ou de court-circuiter les syndicats **va à l'encontre de ces cadres juridiques**.

Souhaitez-vous un document de synthèse visuel ou un argumentaire pour diffusion interne/externe ?